

Piscine Vannes-Kercado

P.O.S.S.

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS



Janvier 2020

4-3 Surveillance des établissements du Primaire

L'encadrement des groupes d'élèves est assuré conformément à la législation en vigueur. Pour les classes de maternelle, 1 ATSEM peut être présent sur les plages. La surveillance des séances de natation scolaire est assurée par

- 1 MNS si 1 seul bassin est utilisé
- 2 MNS dès lors que 2 bassins sont utilisés.

Les MNS en surveillance ne peuvent en aucun cas être en enseignement.

Avant la séance :

L'accès aux bassins ne peut s'effectuer que sur accord d'un MNS qui ouvre la porte anti-retours.

L'enseignant impose le passage aux sanitaires et la douche savonneuse aux élèves, puis les regroupe vers la zone d'attente située sur les gradins.

MNS et enseignant en charge d'un groupe d'élèves comptent les élèves et notent l'effectif sur 1 feuille de présence avant de commencer la séance de natation scolaire.

Pour les déplacements des élèves dans les vestiaires et douches, vers et depuis les bassins, 1 adulte est placé devant les élèves et 1 autre derrière le groupe.

À la fin de la séance :

Regroupement des élèves près des baies vitrées, côté Petit Bassin, pour recomptage, par les MNS et enseignant de chaque groupe.

1 MNS raccompagne l'enseignant et sa classe jusqu'à la porte anti-retours.

Après le départ des bassins des élèves, le MNS referme la porte anti-retours et s'assure que les élèves ne reviennent pas sur les bassins.

Le ou les MNS en charge de la surveillance assure(nt) une surveillance constante des bassins, notamment lors de changement de classes.

1- Accès aux bassins

RAPPEL DES REGLES ELEMENTAIRES D'HYGIENE ET DE SECURITE

**AUCUNE PERSONNE NE PEUT ACCEDER AUX BASSINS PAR LA PORTE VITREE SEPARANT
LES BASSINS DU HALL, A L'EXCEPTION DE L'ENTRAINEUR**

LE PEDILUVE EST UN PASSAGE OBLIGATOIRE AVANT DE PENETRER SUR LES PLAGES,

LA DOUCHE EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES BAIGNEURS, SANS EXCEPTION

Procédure en cas d'accident

En cas d'accident, léger ou grave :

Chaque surveillant est responsable de son groupe et prend les commandes dans l'action de secourir ou de sauver

Obligation est faite au surveillant d'un autre groupe, si présent, de porter assistance au 1^{er} groupe. (Cf. procédure à 1 ou 2 sauveteurs Pages 14 et 15)

Matériel de secourisme

Chaque groupe doit disposer de son propre matériel de secourisme, notamment en ce qui concerne les consommables. GMVA met à disposition des groupes l'aspirateur de mucosités, le DSA et la bouteille d'O2.

Matériel de pédagogie

Chaque groupe doit disposer de son propre matériel nécessaire à son activité.

Le matériel mis à disposition par GMVA est à restituer après chaque utilisation en bon état et dans son rangement d'origine.

À chaque début de saison, le ou les nouveaux surveillants de groupe doivent prendre rendez-vous avec le Service des piscines afin que lui soient présentés les moyens d'alerte, de secours et de réanimation.

4-7 Surveillance des vestiaires

Le personnel d'entretien assure la surveillance des vestiaires en y effectuant des passages fréquents. Son action peut être renforcée par 1 sauveteur.

1- ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

**Tout évènement devra faire l'objet d'une saisie sur la main courante.
Un débriefing devra alors être envisagé pour faire progresser les dispositifs mis en place.**

1/2 Bassin Natation	1/2 Bassin Natation	Bassin d'apprentissage
Institution (Surveillance autonome)		Institution (Surveillance autonome)
Institution (Surveillance autonome)		Institution non autonome 1 MNS
Institution (Surveillance autonome)		Cours ou Activités 1 MNS
Institutions non-autonome + Secondaires & Universitaires 1 MNS		Secondaires & Universitaires 1 sauveteur
Institutions non-autonome + Baignade 1 MNS		Baignade 1 sauveteur
Institutions non-autonome + Cours ou Activités 1 MNS		Cours ou Activités 1 MNS
Institutions non-autonome + Cours ou Activités 1 MNS		Institutions non-autonome 1 sauveteur
Primaires 2 MNS		Primaires 2 MNS
Secondaires & Universitaires 1 MNS		-
Secondaires & Universitaires 1 MNS		Secondaires & Universitaires 1 sauveteur
Baignade 1 MNS		Baignade 1 sauveteur
Baignade 1 MNS		Cours ou Activités 1 MNS
Cours ou Activités 1 MNS		Cours ou Activités 1 MNS

Le 1^{er} sauveteur sur place prend la direction de l'intervention. Il se charge de faire le rapport sur le registre d'intervention.

Signal d'évacuation des bassins

En cas d'évacuation du ou des bassins, les nageurs sont informés par un signal sonore qui peut être :

Micro : annonce générale depuis la cabine MNS

Le Porte-voix

La voix du MNS

ACCIDENT LEGER – PROCEDURES

L'évacuation des bassins n'est pas systématique.

Elle le devient dès lors que la surveillance du ou des bassins n'est plus possible.

À la fin de l'intervention, chaque sauveteur reprend son poste de surveillance.

	Hors bassins			Sur les bassins		
	Sauveteur(s)	Agent en caisse	Autres	Sauveteur(s)	Agent en caisse	Autres
avec 1 sauveteur sur les bassins	-	Formé aux gestes des Premiers Secours, il prodigue les premiers soins (cf. trousse de secours des bassins)	-	1) Prévient l'agent d'accueil, 2) Intervient sur la victime : lui porte assistance et exécute les gestes de premiers secours. Si besoin, il sollicite l'Agent en caisse pour évacuer le bassin	Reste à l'écoute des consignes du sauveteur. Ferme sa caisse s'il est appelé sur les bassins	-
avec 2 sauveteurs et + sur les bassins	S'il est appelé par l'Agent en Caisse, il quitte sa zone de surveillance. Les autres sauveteurs s'organisent de façon à surveiller la zone libérée en se positionnant en conséquence.	Formé aux gestes des Premiers Secours, il prodigue les premiers soins. Si besoin, il fait appel à 1 sauveteur en surveillance.	-	Sauveteur n° 1 1) prévient son collègue 2) intervient sur la victime : lui porte assistance et exécute les gestes de premiers secours. Les autres sauveteurs s'organisent de façon à surveiller la zone du sauveteur n°1 en se positionnant en conséquence.	-	-

ACCIDENT GRAVE – PROCEDURES

L'évacuation des bassins n'est pas systématique.

Elle le devient dès lors que la surveillance du ou des bassins n'est plus possible.

À la fin de l'intervention, chaque sauveteur reprend son poste de surveillance.

Hors Bassin et Sur les Bassins			
	Sauveteur(s)	Agent en caisse	Autres Agent(s)
avec 1 sauveteur sur les bassins	<ol style="list-style-type: none"> 1) rejoint la victime et fait le bilan 2) déclenche le signal d'évacuation du bassin 3) évacue le bassin pour éviter le sur-accident 4) quand le sur-accident est écarté, va chercher le matériel de secours et le téléphone sans fil 5) intervient sur la victime, 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Prévient par appel micro, son collègue agent d'entretien (si présent) de l'urgence d'évacuer les bassins. 2) Ferme sa caisse 3) Condamne l'accès aux tripodes d'entrée 4) Se rend sur les bassins pour évacuer les nageurs et les diriger vers les vestiaires 5) Ferme les portes anti-retours 6) Se tient à la disposition du MNS intervenant sur la victime et applique les consignes transmises 	<p>si présent,</p> <p>L'Agent d'entretien,</p> <p>reste à l'accueil pour</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) garder le contact avec les usagers, 2) être près du téléphone 3) diriger les secours à leur arrivée <p>Administratif, tempère les usagers regroupés dans les vestiaires et/ou à l'accueil</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) s'assure qu'aucun usager ne retourne sur les bassins
avec 2 sauveteurs et + sur les bassins	<p>Le sauveteur n° 1</p> <ol style="list-style-type: none"> 1.1) accident hors bassin : prévient par radio son collègue qu'il se rend dans les vestiaires auprès d'une victime 1.2) accident sur les bassins : prévient par radio son collègue qu'il se trouve en présence d'une victime 2. intervient sur la victime, 3. sollicite de l'aide auprès de ses collègues sauveteurs par appel 4. exécute les gestes de premiers secours. <p>Le sauveteur n° 2</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) annonce par micro l'évacuation immédiate des bassins 2) rend l'évacuation des bassins effective 3) rejoint la victime avec le matériel de secours et le téléphone sans fil 4) écoute le bilan fait par le sauveteur n° 1 et appelle les secours extérieurs 5) aide le sauveteur n° 1 à dispenser les gestes de premier secours 		

Rôle de encadrants (groupes, scolaires, institutions...)

Chaque adulte responsable de son groupe doit appliquer les consignes du personnel:

Sortir ses élèves/enfants des bassins

Les regrouper dans les vestiaires ou sur les gradins, selon les consignes

Maintenir son groupe dans le calme

Rester maître du groupe jusqu'à la sortie de l'établissement

2- CONSIGNES EN CAS D'ALARME INCENDIE

Se référer à la procédure mise en place.

3- CONSIGNES EN CAS DE RISQUES CHIMIQUES

Accident par émanation de produits chimiques

Le personnel analyse la situation et si cela nécessite l'évacuation de l'établissement, procède à un appel ordonnant celle-ci.

La nature de l'intervention est en fonction des scénarii, à l'identique des Risques Incendie détaillés ci-dessus : Les sauveteurs s'occupent des bassins ; les agents d'entretien des vestiaires, l'agent de caisse du hall d'entrée et de l'appel aux pompiers.

Les agents du Service Technique des Piscines se chargent du local chlore : fermeture du local et coupure de la ventilation par le bouton d'arrêt d'urgence. Ils appelleront les Pompiers pour leur préciser l'origine précis de l'incident. Les agents techniques doivent s'équiper du matériel de protection approprié (masque à gaz, tablier de protection, chaussures ou bottes de sécurité, casque ou combinaison étanche...).

N.B. : Toute personne susceptible d'avoir inhalé des vapeurs toxiques fera l'objet d'un contrôle médical.

Accident par contact avec des produits chimiques

L'agent qui est prévenu du problème alerte immédiatement un sauveteur. Les 1ers gestes doivent être ensuite réalisés : rinçage sous la douche.

La sécurité des bassins doit toujours être assurée : Application du scénario ad 'hoc du Paragraphe 4

4- CONSIGNES EN CAS DE PROBLEMES ELECTRIQUES

Coupure de courant

Si la surveillance est perturbée par des conditions d'éclairage insuffisantes, les sauveteurs procèdent à l'évacuation des bassins. Application du scénario ad 'hoc (cf. Paragraphe 4)

Si cette coupure affecte les conditions de traitement de l'eau, les sauveteurs font évacuer les bassins. Application du scénario ad 'hoc (cf. Paragraphe 4)

Le personnel d'accueil/entretien contacte le service technique pour suite à donner.

Électrisation

La personne témoin alerte un sauveteur, le personnel d'accueil/entretien appui sur le bouton de coupure électrique d'urgence (voir plan d'évacuation Incendie). Application du scénario ad 'hoc du Paragraphe 4.